

SEANCE DU 27 MARS 2017

L'an deux mille vingt sept le vingt sept mars, à dix huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean CRENN, Evelyne MASCLEF, Stéphane HERVOIR, Jean-Claude LARVOR, Guylaine SENE, Annick JAFFRES, Jacques LE FUR, Jean-Pierre LE BOURDON, Nicole LAUMONIER, Solange SCHMITT, Michel PRONOST, Philippe BOULLE, Christelle VERET, Yvon PINVIDIC, Patrice DENIEL.

Excusées : Céline HOURCQ. Sandra L'HOSTIS

Secrétaire de séance : Jacques LE FUR

Date de convocation : 20 février 2017

Date d'affichage : 1^{er} mars 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Stéphane HERVOIR souhaite, en préambule du conseil, évoquer les points suivants concernant le budget 2017 et la possibilité d'augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Depuis 2013 :

- Baisse des dotations de l'Etat : 98 000 € en moins en 2017 par rapport à l'année 2013.
- A cela s'ajoute la participation du SDEF passée de 35 000 € à 0 en 2017.

Donc en 2017 : 133 000 € de recettes en moins dans le budget par rapport à 2013.

Depuis 2013 :

- Hausse modérée des impôts : 1,5 % en moyenne sur les deux taux.
- Si vous acceptez la hausse que nous proposons en 2017 alors 47 000 € de plus seront dans le budget par rapport à 2013.

Pour le moment, nous réussissons nous en sortir pour différentes raisons :

- Certes, nous demandons un effort aux habitants de la commune : toutefois, cet effort correspond au tiers de la somme totale.
- La municipalité a décidé de faire des efforts afin de compenser les 2/3 restants. Nous avons donc revu à la baisse les projets d'investissements. Nous ne les avons pas stoppés contrairement à d'autres communes mais étalés. Le but est de continuer à investir car nous souhaitons toujours créer un bourg agréable à Pencran, moderniser les structures communales dont la voirie, les adapter à l'augmentation de la population et à la création des nouveaux quartiers. Mais cela doit se faire de façon raisonnable pour les finances de la commune.
- C'est aussi pour cela que depuis 2011, la commune n'a pas réalisé d'emprunts à long terme. La municipalité est lucide sur l'état financier et économique des pouvoirs publics et a aussi comme objectif de désendetter la commune. Il y a donc un effort conséquent de fait dans ce domaine-là.
- Les efforts ont aussi été faits par la municipalité en matière de réduction des dépenses. Les services ont été optimisés. Je rappelle que la commune de Pencran gère en régie beaucoup de services quand d'autres communes font appel à des prestataires de services extérieurs. Ce que nous dépensons en frais de personnel, nous l'économisons en frais de prestation qui sont très faibles à Pencran.

Un autre point aussi est à aborder : il s'agit de l'effort qui a été demandé par l'Etat à la commune de Pencran. Il est, proportionnellement à d'autres communes du même poids démographique, plus important. L'Etat estime, en effet, qu'une commune qui ne demande pas un effort fiscal à ses administrés recevra moins d'argent que celles qui font l'effort fiscal. Les taux de Pencran sont effectivement plutôt en dessous de la moyenne de la CCPLD pour un revenu moyen de sa population très au-dessus de la moyenne. Ainsi, les communes rurales, dont Pencran fait partie, ont vu leur DSR (Dotation de solidarité rurale) augmenter en proportion de leur effort fiscal. La DSR de Pencran n'a donc été que légèrement augmentée (8 000 € de plus en 2016 par rapport à 2013)

La municipalité de Pencran ne fait donc pas porter tout le poids du désengagement de l'Etat sur ses administrés. Elle a aussi fourni des efforts de rigueur budgétaire en optimisant ses dépenses de fonctionnement et en étalant ses investissements. Et ces efforts seront poursuivis les années prochaines.

En ce qui concerne le foncier non bâti et qui touche essentiellement les agriculteurs, nous ne souhaitons pas augmenter ce taux. Les agriculteurs qui vivent sur le territoire communal seront touchés au même titre que les autres par la hausse des taxes d'habitation et foncières. De plus, la situation de l'agriculture et la précarisation de la situation des agriculteurs est à prendre en compte. Si l'augmentation est symbolique pour la municipalité (environ 300 € dans le budget), il toucherait un faible nombre de personnes et la somme serait proportionnellement plus importante pour eux. Ce serait un symbole négatif envers une profession dont nous taxerions l'outil de travail.

Thierry MENIL, trésorier principal et receveur municipal de la Commune, souscrit à toutes ces explications : les finances sont saines et la Commune est dynamique. Cependant, il faut continuer à soutenir ce dynamisme, malgré des fortes diminutions des aides de l'Etat. Les investissements sont bien subventionnés : il reste donc l'endettement ou la fiscalité pour financer ces derniers. Les taux étant faibles, il semble cohérent de proposer une augmentation significative de ces taux. Les pencranais doivent aussi participer aux efforts d'investissement afin de maintenir la qualité des infrastructures existantes.

Vote des taux de contributions directes

La Commission Finances propose d'augmenter les taxes d'habitation (+1.5%) et de foncier bâti (+3.5%).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- de fixer les taux suivants de contributions directes pour l'année 2017 :
 - taxe d'habitation : 14.75 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.46 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,18 %

Ces augmentations de taux vont générer environ 16000 € de recettes supplémentaires en 2017.

POUR : 15

Budget primitif 2017 - Commune

Suite aux deux commissions finances de 2017, Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif 2017 du budget général qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 1 566 600,00 €
- Section d'investissement équilibrée à 1 341 945,92 €

A retenir sur ce budget : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment le chapitre « charges à caractère général » qui fait l'objet de nombreux efforts d'économies, un taux d'endettement actuel très faible qui laisse des marges de manœuvre importantes pour les deux prochaines années. L'emprunt 2017, malgré de forts investissements n'excèdera pas 350 000 €, montant très raisonnable au vu de la situation financière actuelle.

Projets importants :

- La fin de l'aménagement de la Place des Neuf Chênes
- Le démarrage de l'extension-rénovation de l'école
- Le lancement de la rénovation de l'Eglise
- La fin de la construction d'un local associatif pour l'APAF
- L'aménagement de l'Impasse des Ormes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver ce budget primitif 2017.

POUR : 17

Thierry MENIL, trésorier principal et receveur municipal de la Commune, indique que ce budget est raisonnable dans ses dépenses et sincère en recettes.

Malgré des recettes de personnel élevé s'expliquant par du travail en régie municipale et des services supplémentaires (TAP, Jardin d'Enfants, ALSH), les recettes seront tout aussi proportionnelles.

La capacité d'autofinancement couvre fortement les besoins d'investissement et la fiscalité permet des marges de manœuvre intéressantes.

La prudence en recettes d'investissement permettra certainement de recourir à un emprunt raisonnable.

Budget primitif 2017 - Service Eau Potable

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif 2017 du Service Eau Potable qui peut se résumer ainsi :

- Section d'exploitation équilibrée à 152 916,81 €
- Section d'investissement équilibrée à 104 558,39 €

A retenir sur ce budget : le maintien d'un tarif très compétitif pour l'utilisateur et la possibilité de financer le début des travaux de la future station de production d'eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver ce budget primitif 2017.

POUR : 15

La séance est levée à 20H01.